



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 5765

Texte de la question

M. Daniel Garrigue attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions d'alimentation en énergie des établissements pénitentiaires. Il semble, en effet, pour un certain nombre d'entre eux, que des accords aient été passés avec GDF pour utiliser le gaz naturel, alors que les investissements faits dans le passé, et faisant appel à d'autres sources d'énergie, sont loin d'être amortis et que l'évolution du prix du gaz naturel n'est pas forcément plus favorable. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser la politique de son ministère en ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministère de la justice s'est fixé comme objectif la maîtrise de l'énergie dans tous les bâtiments de son patrimoine. A cet effet, un plan d'action de maîtrise de l'énergie a été engagé depuis 1991, conformément à la directive du Premier ministre, en date du 24 janvier 1991, relative aux normes d'économie dans les administrations ou établissements publics de l'Etat. C'est ainsi que des audits énergétiques, cofinancés par l'ADEME, sont effectués progressivement depuis 1991 sur l'ensemble du patrimoine du ministère de la justice. Cette action permet de disposer d'un diagnostic sur chaque bâtiment et de découvrir des sources d'économies d'énergie possibles. Au demeurant, lorsque des travaux importants de refonte de chaufferie doivent être entrepris dans un établissement pénitentiaire, il est systématiquement réalisé au préalable une étude comparative entre les différentes sources d'énergie possibles. Cette étude prend en compte le coût global de l'opération, c'est-à-dire inclut les coûts d'investissement et de maintenance des installations, ainsi que ceux d'exploitation.

Données clés

Auteur : [M. Garrigue Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5765

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3011

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4171